MULTI SPORT

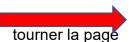
										_	PTI <mark>di d</mark>	-	_		-	-										
										ΑĽ	HE	RE	NT	(E)												
	<u>ECRI</u>	RE	E٨	I LE	TT	RE	S M	IAJ	<u>US(</u>	CUL	.ES	et	RE	MP	LIR	TO	<u>UT</u>	ES	LE	S F	RUB	RIC	QUE	S		
Nom :																										
Prénom:																										
Date de r	naissar	nce	:									S	exe	:		F				М						
Lieux de	naissa	nce	:																				D	pt.		
Adresse	complè	ète:																			_					
																			Ī	Ī			İ			
000			тс.	DII	DEC	· DI	-cn	ONG	· A D	L = /6			\	.			NIE	ANIT								
Nom :	ORDOI	NINE	:E3	וטט	DES	 	=3P	UN3 	AB!	LE(3) LI	EGA	\L(A 	UX)	DE	 	NF <i>i</i>	 	: '	Parer 	its - P	ere -	· Mère	- Tui 	teur 	
Prénom:	i																		Ī	Ī			ĺ			
Tel:											Tel:								ī		ī		İ			
Mail:																							Ĺ			
COO	RDON	JNE	FS	וווח	DES	: PF	SDO	SNC	ΔRI	F/9	:\	Et	Ι (Δ	II Y \	DE	ı 'E	NF	NT		Daro	nte l	Dàra	- Mère	. Tu	ıtour	
Nom :										(
Prénom:																										
Tel:											Tel:															
Mail:																										
VO.	TRE EI	NFA	NT	DOI	ΓΕΤ	RE	EN										ETE	ME	NT	ET E	BASK	ET	DE S	ALL	.E	
					1 :	2 00	ıticə.				TIC e à						anr	امييد	<u>م</u> ا							
					L	a 00	nisa	liOii	CSti	_	125,0				CIIC	, 030	am	luci	ic							
□ En espèce, en 1 seul versement : Reçu un montant de euros □ En Coupon sport : Reçu un montant de Et complément :																										
	oupor chèque																			du chả	i	 diffèr	ent			
Banque :	•	,			31110		èque						•	001110	10 1101	Moi			. 400	aa on	,quo 01	dillor	Ont			
Banque : Chèque:						Montant :										-										
Banque : Chèque: Montant :									-																	
						PIE	ECE	ОВ	LIG	ATO	IRE	ΑJ	OIN	DRE	ΕAL	J DC	SS	IER								
Question	naire d	le sa	anté	;																						
								ΑU	TOR	RISA	TIO	N E	T OI	3LIC	TA	ION										
Je soussi	- , ,																	-								
					•••••	A	utori	se c	e de	ernie	ràp	orati	quei	' l'ac	tivit	é m	ultis	port	au	sein	du	club	ASI	ИΤТ	•	
l'autorice	مام داید	hài	nrer	adro	tout	toc I	loc n	naci	ırac	aui -	c'im	200	ant c	n c	ر مد ط	'ura	an o	a lor	ر ما	unc	ငှင်လ	000	d'an	traîr	om	ont

autorise le club à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'urgence lors d'une séance d'entraînement J'autorise l'association ASMTT à laisser photographier ou filmer mon enfant lors de toutes activités ou manifestations organisées dans le cadre de la vie du club .

Je m'engage à respecter le Règlement intérieur de l'association (au dos de ce document); notamment que la tenue sportive est obligatoire

Tenue: Survêtement, short et basket de salle

Montmorency le



Règlement intérieur : nos 10 règles d'or

- <u>1° Affiliation</u>: L'ASMTT est affilié à la Fédération française de Tennis de table. De par son affiliation et son agrément, elle s'engage à se conformer entièrement aux Statuts et aux Règlements de la FFTT
- <u>2° Dossier d'inscription</u> :La cotisation est valable pour la saison sportive de 1er septembre au 31 aout de l'année suivant. Elle comprend : Le montant de la licence, l'assurance de la FFTT, et la cotisation sportive annuelle. L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet. Toute personne ayant acquitté sa cotisation est considéré comme membre de l'association ASMTT, chaque adhèrent devra fournir un certificat médical indiquant son aptitude a pratiquer le tennis de table. L'adhèrent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi qu'au versement de la cotisation. Pour que l'inscription soit valide et votre enfant assuré, le dossier doit être rendu COMPLET dans les délais. Une fois le délai dépassé nous pouvons refuser l'accès aux entrainements.
- <u>3° Tenue</u> : Chaque joueur doit se présenter muni d'une paire de chaussure de sport en salle, ainsi que d'une tenue appropriée: short et tee-shirt.
- <u>4° Matériel</u>: Les tables, séparateurs, marqueurs et balles sont à la disposition des joueurs. L'ASMTT prête occasionnellement des raquettes aux jeunes. Chaque joueur participe à l'installation et au rangement du matériel. Les dégradations éventuelles seront portés à son débit.Il est demandé de prendre grand soin du matériel acheté et mis à disposition.
- <u>5° État d'esprit</u>: L'Association se doit être respectueuse d'un esprit sportif. C'est pourquoi tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionner par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation. Nous essayons de transmettre au travers de notre sport certaines valeurs. Le respect des autres enfants et des entraineurs est primordial. Ainsi tout propos injurieux, anti-sportif, sexiste ou raciste se verra sanctionné, dans les cas les plus extrême par une exclusion définitive sans possibilité de remboursement.
- <u>6° Accompagnement à la salle</u>: Il est fortement conseillé d'amener et de venir récupérer son enfant à la porte du vestiaire en respectant les horaires. L'ASMTT n'est plus responsable en cas d'accident ou d'incident en dehors de la salle d'entrainement en dehors des horaires d'entrainement.
- <u>7° Compétition</u>: Les pongistes doivent suivre régulièrement les entraînements sous peine d'être exclus ou remplacés lors des compétitions on autres manifestations.
- 8° Remboursement et responsabilité : Nous déclinons également toute responsabilité en cas d'évènements extérieurs à motifs impérieux qui amèneraient à une fermeture de la salle (épidémies, incendies, inondations ...). L'ASMTT ne pourra pas répondre favorablement à une demande de remboursement. Aucun remboursement ne peut être réclamé, sauf en cas de présentation d'un certificat médical contre indiquant la pratique du Tennis de table. Le remboursement se fera par rapport au nombre de trimestres manqués. L'AMSTT décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol occasionnés dans la salle ou le vestiaire.
- <u>9° fête du club</u>: Au mois de juin il y aura un Tournoi famille, ouvert aux adhérents et à leur famille. S'en suivra un repas
- 10° Paiement : Les chèques sont encaissés en début de mois entre le 1er et le 5.

DONS

Une cotisation à 68 € c'est possible

Les dons en faveur des associations d'intérêt général (dont l'ASMTT) ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable.

Pour 200 euros de licence versée vous déduirez 132,00 euros de votre feuille d'impôt, soit une cotisation à 68,00 euros

□Je fais un don	Montant	
	Pour tous renseignements, contacter Mme SEJEAN au 06 73	88 74 84

Lu(e) et Approuvé(e)	Signature
----------------------	-----------